



*Communiqué de presse*

## **Ryanair « saison 2 » : le SNPL France ALPA se félicite de la nouvelle mise en examen de Ryanair**

**Roissy CDG, le 18 Janvier 2017-** Le SNPL France ALPA, à l'origine de cette deuxième plainte, se félicite de la nouvelle mise en examen de Ryanair pour des faits de travail dissimulé et de dissimulation d'activité sur la base de Marignane.

Le SNPL France ALPA rappelle que, pour des faits similaires commis de 2007 à 2010, Ryanair a été condamnée le 28 octobre 2014 par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

Cette nouvelle procédure, qui vise les conditions d'exercice du personnel navigant sur l'aéroport de Marignane, porte cette fois-ci sur une période allant d'avril 2011 à mai 2014. Le SNPL France ALPA sera présent à l'audience devant la chambre d'instruction le 26 janvier 2017, Ryanair ayant contesté la mise sous contrôle judiciaire et la consignation exigée par le Juge d'Instruction à hauteur de 5 millions d'euros. En portant la voix des pilotes, le SNPL France ALPA rappellera à la Direction de Ryanair que le combat contre le dumping social ne fait que commencer.

Erick Derivry, Président du SNPL France ALPA, déclare : « *La saga judiciaire « Ryanair » est donc loin d'être finie ; le tome 2 vient de s'ouvrir. Partout où Ryanair tentera de contourner les lois de notre pays en dissimulant ses activités, la compagnie trouvera le SNPL France ALPA sur son chemin. Nous attendons donc avec sérénité les décisions de justice à venir qui, nous l'espérons, viendront lourdement sanctionner un comportement répété du patron de cette compagnie aérienne ».*

Contacts presse :

*Erick Derivry, Président du SNPL France ALPA - 06 73 98 19 10*

*Secrétariat du SNPL France ALPA - 01 49 89 24 00*